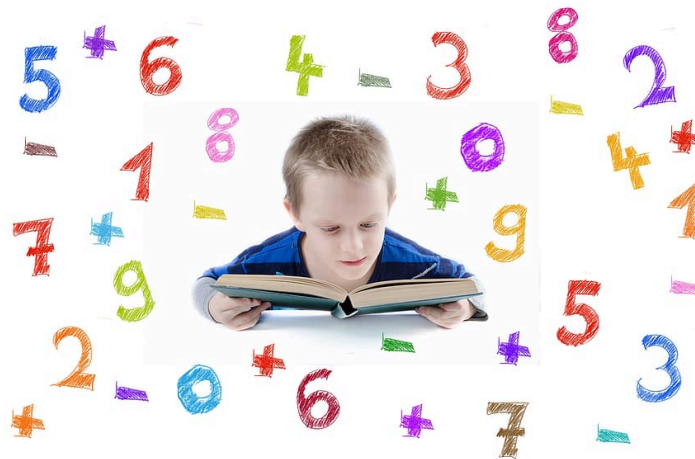


Inscriptions scolaires : ne tardez pas !

Pensez également à prendre rendez-vous !



Inscriptions scolaires : ne tardez pas !

C'est le moment d'inscrire votre petit dernier en vue de sa première rentrée - scolarisation obligatoire dès 3 ans - dans l'une des écoles maternelles publiques d'Auch.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le dossier est à retirer auprès du service Éducation, de l'enfance à la jeunesse -1, rue Darwin.

La remise de ce dossier doit être effectuée **entre le 2 et le 20 mars**, sur rendez-vous pris au préalable (au 05 62 61 42 60).

Les dossiers peuvent être retirés aux horaires d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h (accueil exceptionnellement fermé le 3 mars, le 4 mars l'après-midi, le 5 mars, le 12 mars l'après-midi, le 13 mars au matin).

La liste des pièces à fournir – qui dépend de la situation des parents – figure sur le dossier.

Attention : sachez d'ores et déjà que si vous n'habitez pas à Auch, une autorisation du maire de la commune de résidence est obligatoire pour l'inscription.

Bon à savoir :

Renseignements au **05 62 61 42 60**.